



Saint-Brieuc le 26 juin 2023

Monsieur le président
Conseil Départemental des Côtes D'Armor
9 Place du Général De Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

Objet : Préavis de grève

Monsieur le président,

Après la réduction du temps de travail des agent.es temporaires du centre de gestion, voici la méthode de calcul opaque pour supprimer des postes d'agent.es polyvalent dans les collèges.

Lors du comité social territorial du 08 juin 2023, vous décidez de supprimer des postes sans transmettre les documents nécessaires aux représentant.es du personnel.

Plus de 440 agent.es des collèges (sans les équipes mobiles) ont été transféré.es de l'éducation nationale vers la collectivité.

Vous actez la suppression d'une vingtaine de postes alors que depuis de nombreuses années les agent.es travaillant dans les collèges voient leurs missions d'accueil, d'entretien des locaux, de maintenance et de restauration se dégrader entraînant des mauvaises conditions de travail et une perte de sens du travail.

Pourtant, ils et elles ont été en première ligne et fort impacté.es par la crise du Covid...La collectivité oublie la tension qui a pu régner pour ces personnels, souvent exposés sans protection, obligés de s'adapter aux protocoles changeant du jour au lendemain, avec leur charge de travail décuplée par les consignes sanitaires, ainsi qu'avec des conditions de travail dégradées.

Les syndicats CGT, FO et SUD ne peuvent accepter les suppressions de poste qui vont aggraver les conditions de travail des agent.es, dégrader les conditions d'accueil des élèves et des équipes pédagogiques et administratives.

Depuis le transfert des personnels TOS vous percevez, chaque année, une compensation financière de l'État pour leur rémunération.

Les syndicats CGT, FO et SUD portent les revendications suivantes :

- **L'arrêt des suppressions de postes et mise à la vacance** de l'ensemble des postes vacants et gelés dans les collèges **dès maintenant**. Les agent.es, au vu de leurs missions essentielles, doivent pouvoir les exercer correctement avec des conditions de travail préservant leur santé physique et mentale et ainsi retrouver du sens à leur travail. Missions exercées dans l'intérêt du service public pour accueillir dans des bâtiments sains et propres les élèves costarmoricains, les équipes pédagogiques et administratives
- **Dé-précarisation** des agent.es temporaires du centre de gestion : contrat de travail sur la durée totale de l'absence quel qu'en soit le motif et sur la base du temps de travail de l'agent.e absent.e.

Pour ces raisons les syndicats CGT, FO et SUD du Conseil Départemental déposent **un préavis de grève pour les 03,04,05,06,07 juillet 2023** de 0 à 24 h pour l'ensemble des agent.es du Conseil Départemental préavis leur permettant de participer aux actions qui seront organisées en territoire.

Ce préavis concerne les personnels titulaires, stagiaires, les agent.es temporaires du centre de gestion des collèges publics et l'ensemble des agent.es titulaires, contractuel.les du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sincères salutations.

Syndicat CGT

Syndicat FO

Syndicat SUD

